



“Règlement particulier”
5ème MONTÉE OPEN DES MONTS D'ARRÉE BERRIEN
Samedi 2 juillet 2022

ARTICLE 1 : GENERALITES

L'association écurie **CELTIC SPORT AUTO** organe le samedi 2 juillet 2022
La 5èmes montée OPEN des **MONTS D'ARRÉE**

Il s'agit d'une démonstration historique sur route fermée en côte réservée aux voitures anciennes de compétition de plus de 20 ans et aux voitures prestigieuses, rares, à caractère exceptionnel ou présentant un grand intérêt historique. sans aucune notion de temps ni de classement.
La manifestation fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la **Préfecture du Finistère**.

1.2 Secrétariat – Contact

CELTIC SPORT AUTO :

Bruno BERTRE 31 Bis route de la plage 29940 la Forêt Fouesnant // tél : 07.69.29.52.39
Bruno BERTRE : 07.69.29.52.39 – Jean YVES LE GOFF : 06 75 70 41 23

1.3 Responsables de la manifestation

Directeur de la manifestation : LE GOFF Jean YVES
Responsable de la sécurité : BERTRE Bruno
Responsable du Contrôle Technique : MARCHAND Bernard // tél: 06.48.37.1717
Contrôleurs technique : Kervarec Marcel , Le Guellec Thomas.

1.4 Description de la manifestation

Cette manifestation est ouverte aux :

Voitures anciennes de compétition de plus de 20 ans et à des voitures de prestiges rares, à caractère exceptionnel ou présentant un intérêt historique.

**Cette manifestation n'est pas une épreuve de vitesse mais une démonstration avec comme seul objectif la notion de plaisir et sans prise de risques inutiles, ni prise de temps.
Le but étant de rouler à sa main en tout sécurité**

Pas doubles montées, mais 2 pilotes autorisés sur la même voiture à tour de rôle.

Elle emprunte le tracé : de la route départementale D42, sur la commune de BERRIEN du départ au lieu-dit « LIORZOU » à l'arrivée au lieu-dit « TREUSQUILLY », soit une longueur de 2 km.

Ce tracé sera fermé à la circulation par arrêté municipal pour des raisons de sécurité.

L'accès à la ligne de départ se fera par convoi sécurisé, au départ du parc de regroupement.

ARTICLE 2 : PROGRAMME

Ouverture des dossiers d'inscriptions :	le 01/05/2022
Clôture des inscriptions :	le 20/06/2022
Accueil des participants :	le 1/06/2022 à partir de 17H00

Vérifications administratives et techniques :

Le vendredi 1/07/2022 de 17H00 à 19H00	Au parc concurrent
Le samedi 02/07/2022 de 8H00 à 9H30	Au parc concurrent

Briefing obligatoire des participants le samedi 02/07/2022 à 8h45 au parc pilote

ARTICLE 3 : VÉHICULES AUTORISÉS À PARTICIPER

Les véhicules autorisés à participer :

Voitures anciennes de compétition de plus de 20 ans et à des voitures prestigieuses, rares, à caractère exceptionnel ou présentant un grand intérêt historique.

Celles-ci devront être équipées : 1 arceau de sécurité (mini 4 points boulonné ou soudé), conseillé
1 harnais compétition auto (3 ou 4 points), conseillé

Les véhicules de type Custom, Quad, et autres dérivés sont strictement interdits.

Les organisateurs fixent le nombre de participants à 80, et se réservent le droit de refuser le départ à tout véhicule ne correspondant pas à l'esprit d'époque et ou de la manifestation :

Les autos en cours de restauration, ou présentant une corrosion trop apparente, non conforme au règlement ci-dessous, ou non conforme aux normes techniques ou administratives.

3.1 VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Elles permettront de s'assurer de la bonne identification du véhicule et de la correspondance avec le dossier d'inscription. Le conducteur devra être en mesure de présenter aux organisateurs :

- Son permis de conduire
- L'autorisation du propriétaire s'il n'est pas présent sur le site
- La carte grise du véhicule engagé (sauf proto-monoplace)

3.2 VÉRIFICATIONS TECHNIQUES

L'organisation effectue des vérifications portant essentiellement sur les points de sécurité suivants ;

- Etat des pneumatiques qui doivent être en bon état (slicks autorisés seulement proto)
- Vérification du niveau de liquide de frein et de la fixation de la batterie.
- Ceintures de sécurité et harnais obligatoires pour tous les véhicules
- 1 extincteur à poudre (minimum 1 kg, date de péremption valable) fixé et accessible.
- Casque aux normes obligatoire
- Combinaison pilote obligatoire
- Fixation batterie
- Freins
- Gants
- Bâche obligatoire (zone natura 2000 Attention contrôle)

3.3 EXAMEN GENERAL DU VEHICULE

Il portera sur le respect de l'authenticité du modèle présenté dans le dossier d'inscription.

À la suite de ces vérifications, l'organisateur pourra refuser le départ d'un véhicule considéré comme non conforme, ou en déclarer l'exclusion immédiate si celui-ci est jugé dangereux, et sans qu'il puisse être réclamé de dédommagement.

ARTICLE 4 : DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION

Une seule personne à bord sanglé et casqué sera autorisée (sauf dérogation **exceptionnelle** écrite du Directeur de la manifestation qui engagera sa responsabilité).

Les organisateurs prendront les mesures nécessaires pour que les véhicules ne puissent pas se rattraper sur le parcours de la démonstration.

L'intervalle des départs ne pourra pas être inférieur à 30 secondes (1 minute étant recommandé).

4.1 Phase de reconnaissance du PARCOURS.

Cette phase se déroule à 9h en convoi .

Cette phase de reconnaissance a pour but de permettre aux participants de se familiariser avec le parcours.

4.2 PHRASE DE DÉMONSTRATION

Cette phase s'étendra de 10 h à 12h30 et de 13H30 à 17 heures

Les participants effectueront plus ou moins 6 à 8 montées.

ARTICLE 5 : PÉNALISATIONS

5.1 DÉPART REFUSÉ

- Voiture ne correspondant pas aux critères de l'épreuve.
- Voiture non conforme ou sécurité insuffisante.
- Non-paiement de l'engagement
- Permis de conduire ou documents officiels relatifs au véhicules absents ou falsifiés.
-

5.2 EXCLUSION

- Conduite dangereuse, manœuvre déloyale, incorrecte ou antisportive.
- Comportement inamical envers les organisateurs, les officiels ou les autres participants
- Falsifications des documents de contrôle, etc...
- Non-respect de la signalisation des demandes du directeur de l'épreuve ou des signaux présentés par les commissaires de piste (drapeaux jaunes, rouges, bleus...)

ARTICLE 6 : EQUIPEMENTS

Tout chronomètre sera interdit à bord des véhicules.

Les participants devront obligatoirement être sanglés et casqués.

Batterie fixés, harnais ou ceintures de sécurité (cf ; article 3/2) sont obligatoires.

ARTICLE 7 : Assurances

Le participant reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.

C'est au participant de vérifier auprès de son assureur qu'il est bien couvert pour ce type de manifestation et de souscrire une « assurance piste ».

Il est recommandé à chaque participant de souscrire également une assurance individuelle accident.

Les organisateurs souscriront une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation ou aux participants conformément au décret n°2007-1133 du 24 juillet 2007 relatif aux dispositions réglementaires du code de sport.

ARTICLE 8 : PUBLICITÉ SUR LES VOITURES

Les organisateurs se réservent le droit de faire figurer une ou plusieurs publicités sur les véhicules. La publicité des organisateurs est obligatoire.

Les participants peuvent faire figurer toutes publicités sur leur voiture, pour autant que celles-ci :

- Ne soit pas de caractère injurieux, politique ou religieux.
- Ne soit pas contraire aux dispositions légales en vigueur (tabac/alcool).

ARTICLE 9 : APPLICATIONS DU RÈGLEMENT ET RÈGLES DE BONNE CONDUITE

Du fait de son engagement, chaque participant est considéré comme adhérent au présent règlement et accepte de se conformer aux décisions des organisateurs.

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés sans appel par les organisateurs. Aucune **réclamation ne sera admise** en raison du caractère amical de la manifestation. Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toute modification au présent règlement, au programme de la manifestation ainsi que de l'annuler en partie ou en totalité si les circonstances l'exigent. Tout comportement inamical ou dangereux sera sanctionné par l'exclusion de la manifestation. Aucune impolitesse ne sera tolérée vis-à-vis des organisateurs, officiels, commissaires, contrôleurs et autres participants.

ARTICLE 10 : CIRCULATION – ASSISTANCE

Tout véhicule non immatriculé ne pourra pas emprunter des routes ouvertes à la circulation publique. Une assistance est autorisée durant toute la manifestation au parc pilote VH.

Chaque participant voulant quitter le parcours pour des raisons techniques ou personnelles devra le signaler impérativement à l'organisation, sinon il sera considéré comme exclu.

ARTICLE 11 : DOSSIER D'ENGAGEMENT

11.1. Les demandes d'engagement se feront au préalable sur dossier comportant :

- Fiche d'engagement remplie
- 2 photo de la voiture
- Copie du ou des permis (si 2 pilotes)
- Chèque de 80€ par voiture à l'ordre du Celtic Sport Auto
- Charte du pilote, signée

Les dossiers « **complets** » seront à adresser avant le 23 juin 2022 au :

CELTIC SPORT AUTO : Route de Douarnenez Kerael Vihan 29100 Poullan Sur Mer

11.2. Le nombre des engagés est fixé à 80 pilotes

11.3 Le montant des droits d'engagement est fixé à **80€** par pilote en voiture seul
50€ par pilote si 2 pilotes sur la même voiture

11.4 Les dossiers complets de demande d'engagement seront examinés.

Seules les autos correspondantes à l'esprit de cette journée et correspondants au règlement seront retenus.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser un dossier d'engagement sans avoir à en donner les raisons.

Dans ce cas, les documents et droit d'engagement seront retournés au candidat non admis.

11.5 Le participant régulièrement engagée et ne prenant pas le départ, ne pourra être remboursé de la totalité de son engagement, une somme restant acquise à l'organisation pour couvrir les frais déjà engagés soit :

Avant le 23 juin 2022 à minuit :

Remboursement du chèque de 80e

Après le 25 juin 2022 :

Pas de remboursement

CHARTRE DES PARTICIPANTS Montée Historique

(A lire et à signer obligatoirement et à joindre au dossier d'engagement)

Les participants à la 5ème **montée historique des MONTS D'ARRÉE**, le samedi 2 juillet 2022, organisée par l'Association: ecurie **CELTIC SPORT AUTO**, après avoir lu et pris connaissance du règlement, déclarent être totalement informés de la nature festive de cette manifestation qui a pour but un rassemblement convivial de véhicule historique sportifs sans chronométrage ni classement.

Les participants s'engagent à faire preuve du meilleur fair play et de respect vis-à-vis de l'organisation, des autres participants et des spectateurs.

Le trajet du parc pilote au départ se fera uniquement par convois escortés en respectant scrupuleusement les limitations de vitesse.

Important: interdiction formelle de se rendre seul au départ sous peine d'exclusion.

Au cours des montées, les participants s'engagent à se laisser dépasser s'ils sont rattrapés par un autre véhicules, une obstruction constatée par les commissaires, les organisateurs ainsi que toute conduite jugée dangereuse par l'organisateur, entraînent immédiatement l'exclusion du contrevenant de toute le programme de la manifestation, et de ses droits d'engagement restant acquis à l'organisateur.

Les participants reconnaissent avoir pris connaissance de la signification des drapeaux utilisés qui peuvent être présentés par les Commissaire répartis tout au long des montées et s'obligent à s'y conformer sans restriction ni réserve.

Compte tenu du caractère festif de ce rassemblement, toute les formes d'accidents de dégradations ou autre incidents causés par les participants aux biens et aux personnes y compris à eux-mêmes seront exclusivement supportés par eux-mêmes, les participants reconnaissent par la présente avoir prévenu leur assurance de leur participation à l'événement et avoir pris toutes les dispositions nécessaire vis-à-vis de leur assurance pour que l'organisateur ne puisse jamais être inquiété à ce sujets ni par eux-mêmes, ni par leur ayant droit.

L'organisateur ne peut être tenu pour responsable d'aucune faute, incident, accidents, dégradation, causés par un participant et ceci tout au long de cette manifestation.

Les participants et leur ayant droit renoncent à poursuivre l'organisateur de toute responsabilité découlant de l'usage de leurs véhicules pour tous dommages corporels ou matériels causés au tiers ou à eux-mêmes dans quelques conditions que ce soit.

Véhicule, marque et type :

année :

Conducteur NOM-Prénom

Fait à : Le :

Lu et approuvé (manuscrit)

Signature :

